

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE DU 27 mai 2011 A 20 heures 30**  
sous la Présidence de Claude BRUT, Maire

**Présents** : Michelle MARION, Christian GUILLAUME, Florent MANRY,  
Thierry VEDRINE - Adjoints  
Jean-Pierre FOULHOUX, Jean-Louis BOIVIN, Karine VERGNE, Laurence BALIX, Marie  
FALGOUX

**Excusés** : Pierre MESURE (pouvoir à Claude BRUT), Cyril MARTIN (pouvoir à Thierry  
VEDRINE) et Joël BRUGIERE

**Secrétaire de Séance** : Karine VERGNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 avril 2011**: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**TRANSFERT DE LA MAIRIE AU PRESBYTERE :**

Monsieur Le Maire présente l'avant projet définitif pour l'aménagement de la Mairie et de la Salle Brigitte dans l'ancien presbytère qui se décompose comme suit :

Désignation des lots	Salle Brigitte	Mairie	Chaufferie	Totaux HT
Gros œuvre, démolitions, désamiantage.	28 000 €	23 000 €	8 000 €	59 000 €
Ravalement façades	11 000 €	2 000 €	1 000 €	14 000 €
Charpente bois/Planchers/Traitement bois	5 500 €	13 000 €	1 000 €	19 500 €
Couverture ardoises/zinguerie	5 500 €	9 000 €	2 000 €	16 500 €
Menuiseries extérieures bois	12 000 €	11 500 €	500 €	24 000 €
Serrurerie	5 500 €	5 500 €	1 000 €	12 000 €
Menuiseries intérieures & escalier bois	5 500 €	5 000 €		10 500 €
Plâtrerie/isolation/faux plafonds/peinture/Carrelage	14 000 €	24 000 €		38 000 €
Chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire	24 500 €	17 400 €	65 200 €	107 100 €
Electricité	5 800 €	13 900 €	800 €	20 500 €
<b>Totaux HT</b>	<b>117 300 €</b>	<b>124 300 €</b>	<b>79 500 €</b>	<b>321 100 €</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avant projet définitif d'un montant de 321 100 € HT, soit 384 036 € TTC.

Le Conseil décide de supprimer le sas sur la façade du presbytère côté jardin et propose que l'escalier de la mezzanine de la salle Brigitte soit prévu en extérieur.

**AMENAGEMENT DES ABORDS DU PRESBYTERE :**

Le Conseil Municipal prend acte des subventions obtenues pour l'aménagement des abords du Presbytère :

- subvention du Conseil Général d'un montant de 72 820 € (aménagement de la RD 31)
- subvention CLD d'un montant de 61 308 €

D'autre part, M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général l'a autorisé à commencer les travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable pour le secteur du Presbytère. Les travaux devraient débuter mi-juin.

### **VOIRIE RURALE 2011 : DEVOLUTION DES TRAVAUX :**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2011 décidant de lancer la consultation d'entreprises ;

Vu le rapport de la commission d'ouverture des plis en date du 27 mai 2011 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

1° - après examen des propositions lesquelles se résument ainsi :

<b>Entreprise</b>	<b>Tranche Ferme € HT</b>	<b>Tranche Conditionnelle € HT</b>	<b>TOTAL HT</b>
EIFFAGE	69 130	38 215	107 345
COUDERT	60 110	34 175	94 285
RMCL	55 450	31 536	86 986

Valide le choix de la commission d'appel d'offres et décide de confier les travaux à l'entreprise RMCL qui a présenté l'offre la moins disante, sous réserve du contrôle de la DDT.

2° - décide d'engager la tranche ferme dès à présent, autorise le maire à signer le marché correspondant (55 450 € HT, soit 66 318.20 € TTC) et diffère la tranche conditionnelle dans l'attente de l'attribution de la subvention FIC 2011.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Vu les crédits ouverts au compte 6574,

Le Conseil Municipal décide d'accorder, à l'unanimité des membres présents, les subventions suivantes :

#### **1- Subventions d'animation courante**

.Amicale des Sapeurs-Pompiers de ST-SAUVES.....	1 750 €
.Société de chasse de St-SAUVES .....	200 €
.Club Energie.....	200 €
.Les Démons cibleurs.....	200 €
.Club des Dores .....	500 €
.La Gaule Saint-Sauvienne .....	200 €
.Football-Club .....	1 300 €
.Comité de Parents d'élèves.....	500 €
.Association Les Fourniales.....	200 €
.Les Gaulois d'Auvergne .....	200 €
.Comité des Jeunes .....	3 000 €
.Ecole de Musique du Sancy.....	650 €
.Acco – Music .....	200 €
.Jardins en herbe .....	200 €
.ID et Echanges .....	200 €
.Rugby Club du Sancy .....	500 €
.Esprit créatif .....	200 €
.Sancybérie .....	500 €
.Association Artense et Monts d'ores .....	200 €
.Les Jeunes pompiers de La Bourboule .....	150 €
.La Prévention routière .....	100 €
.Foyer socio-éducatif du collège.....	200 €
.Le Souvenir français .....	50 €
.SOS mucoviscidose .....	150 €
. Association les Ludines.....	200 €
. Pôle Activités Sancy-Ouest .....	2 000 €
. Pétanque.....	200 €
.Comité de jumelage de la Haute Dordogne .....	660 €
. Saint-Sauves Sancy Saveurs .....	1 000 €
	-----
Total.....	15 610 €

#### **2- Subventions exceptionnelles**

.Comité de Parents d'élèves.....	2 200 €
(prise en charge des frais de transport pour le voyage scolaire)	
.Comité des Jeunes .....	2 050 €
(participation à la sécurité, à la gestion et à l'entretien de la salle des jeunes)	

.ID et Echanges .....	290 €
(participation fête de la Saint Jean)	
.Rugby Club du Sancy .....	1 000 €
(aide à l'achat d'un chapiteau)	
.Esprit créatif .....	200 €
(création d'un atelier pour les juniors)	
.Sancybérie .....	570 €
(participation à diverses manifestations)	
.Association Artense et Monts d'ores .....	221 €
(participation journée des poètes)	-----
Total.....	6 531 €

Il précise que ces subventions dont le montant total s'élève à la somme de 22 141 € seront versées à condition que les associations en fassent la demande, qu'un rapport d'activités et un budget prévisionnel soient transmis.

**ROSIERE 2011 :**

Vu le devis présenté par Lacroix Ruggieri, le Conseil Municipal autorise le Maire à commander à l'occasion de la fête de la Rosière un feu d'artifice pour la somme de 2 540 € TTC.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer une dot de 1 000 € à la Rosière 2011. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011, article 6713.

**ADHESION COS LA BOURBOULE :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint-Sauves adhère au COS de La Bourboule et souligne que la cotisation est inchangée depuis 2006.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

1° - accepte de verser au COS de La Bourboule, pour la part employeur, une contribution de 30 € par an et par agent adhérent.

2° - La cotisation des agents est fixée à 48 € par an qu'ils verseront au COS de La Bourboule. Les agents à temps non complet cotiseront au prorata du temps de travail : la commune s'engage à verser la différence au COS de La Bourboule.

**ACHAT VETEMENTS DE TRAVAIL :**

M. le Maire donne lecture du devis de la société MABÉO INDUSTRIES concernant la fourniture de vêtements de travail (comprenant pantalons, blousons, chaussures de sécurité, gilets, bottes, vêtements de pluie, gants) et de tenues spécifiques pour les agents travaillant à la station d'épuration (combinaisons jetables, lunettes,...) pour un montant de 2 195,98 € TTC.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette dépense et autorise M. le Maire à passer commande.

**CESSION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC PROMESSE DE BAIL POUR LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE :**

M. le Maire informe l'assemblée que la SARL ALMAK Energies est désormais porteuse du projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Sauves. La convention de mise à disposition avec promesse de bail signée le 27/07/2010 avec NOVEO est cédée à la SARL ALMAK Energies qui s'engage à « faire respecter toutes les clauses, obligations et conditions de la promesse de bail » selon son courrier en date du 11 mai 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal souhaite prendre l'attache d'un conseil juridique avant de prendre toute décision.

**RESIDENCE D'ARTISTES : convention entre la commune de Saint-Sauves et Sancy-Artense Communauté :**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2011,

Considérant que les modifications demandées ont bien été prises en compte par Sancy-Artense Communauté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, valide la nouvelle convention, jointe à la présente délibération, entre la commune et Sancy-Artense Communauté portant sur les modalités de fonctionnement de la résidence d'artistes intercommunale « Maison Garenne » à Saint-Sauves et autorise M. le Maire à la signer.

### **PARTICIPATION SIAM 2011 :**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le versement de la participation communale de 1 437.16 € pour l'année 2011 au SIAM de la région de TAUVES. A noter que la participation 2010 a été reconduite pour 2011 : (1,22 €/habitant soit 1 437.16 €).

### **ACQUISITION D'UN DETECTEUR DE CONDUITE D'EAU :**

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au devis de l'entreprise CHRISTAUD d'un montant de 2 586,95 € pour l'achat d'un détecteur de conduite d'eau et autorise M. le Maire à le commander.

### **PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIAT DE CAPTAGE (colonie de Nanterre) :**

M. le Maire donne lecture de l'estimation des Domaines pour les parcelles concernées par la mise en place d'un périmètre de protection de captage par la commune de Nanterre.

La valeur vénale de la parcelle cadastrée YL 9 partie (270 m<sup>2</sup>) sise au lieu-dit « Le Chibret » en nature principalement de bois de feuillus, appartenant aux habitants de Saint-Sauves, est de 27 €.

Pour la parcelle cadastrée YR 57 partie (1 345 m<sup>2</sup>) attenante à la parcelle YL 9, en nature également de bois de feuillus, appartenant aux habitants de Liournat, sa valeur vénale est estimée à 135 €.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de vendre lesdites parcelles à la commune de Nanterre au prix indiqué ci-dessus sous réserve de la consultation des ayant-droits des sections concernées.
- précise que le produit de ces ventes reviendra à chacune des sections et sera affecté exclusivement à leurs besoins.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil Municipal prend acte :
  - 1)- de l'octroi d'une subvention du Conseil Général de 115 € dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement musical dans le Puy-de-Dôme (aide aux interventions musicales en milieu scolaire).
  - 2)- du courrier de Mme GUILLAUME Gisèle faisant état de nuisances dues à des problèmes de canalisation d'eau
  - 3)- des remerciements du Centre Jean PERRIN pour les 500 € collectés lors du concert d'accordéon du 15/04/2011. Merci à Domi Emorine, Sonia Roz et Félicien Brut pour l'animation de cette soirée.
  - 4)- du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale du département du Puy-de-Dôme. M. le Maire regrette que la fusion de Sancy-Artense Communauté et la Communauté de Communes du Sancy n'ait été envisagée.
  - 5)- du refus de boiser pour la parcelle YB 21 émis par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale
  - 6)- des remerciements des familles PRUGNE et LEMONNIER pour les condoléances adressées lors du décès de MM. René PRUGNE et Pierre LEMONNIER
  - 7)- des remerciements de M. et Mme MERLIN Marc pour la décision de restaurer le chemin menant à leur habitation
  - 8)- des animations diverses qui auront lieu fin mai et durant le mois de juin.